

Conseil maritime de façade Sud-Atlantique 15 juillet 2014

LA POLITIQUE INTEGREE DE LA MER ET DU LITTORAL

Thierry Dusart,
Coordonnateur mer et littoral - CGDD



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Les étapes de l'élaboration de la SNML

- **Assises de la mer et du littoral** : étape de concertation sur le littoral (1^{er} semestre 2013)
- **Rapport d'état des lieux** mer et littoral établi en concertation avec le CNML (avant-projet : février 2014)
- Travail du CNML sur les **enjeux et priorités** (juillet 2014)
 - Première réflexion sur les **rapports de subsidiarité SNML-DSF**
- Engagement de la phase de **rédaction** (rentrée 2014)
- **Présentation d'un avant-projet au CNML**
- Autres **consultations** : public, CMF-CMU...
- **Adoption par décret**

Les sources de la SNML

- Le produit des exercices de concertation :
 - Grenelle de la mer
 - Assises de la mer et du littoral
 - Identifications des enjeux et priorités par le CNML
 - Autres (assises de l'enseignement maritime, conférences environnementales...)
- Un diagnostic :
 - Rapport d'état des lieux « mer et littoral »
- Les stratégies sectorielles existantes à articuler :
 - Recherche ; relance portuaire ; aquaculture ; Granulats ; Biodiversité-AAMP-CNLRL-DPM ; trait de côte et risque inondations ; adaptation au changement climatique...
- Les grands éléments du cadre normatif communautaire ou national
 - Initiative croissance bleue, PSM
 - DCSMM, DCE
 - PCP
 - paquet Erika III
 - loi « Littoral »

Le rapport d'état des lieux « mer et littoral »

- Un double objectif :
 - Rapport triennal au Parlement sur l'application de la loi « Littoral » et les mesures spécifiques au littoral
 - prévu par l'art. 41 de la loi « Littoral »
 - Le dernier rapport remonte à 2007...
 - Disposer d'un diagnostic « état zéro » de la SNML
 - Étendre la démarche à l'ensemble des aspects maritimes
 - Aborder l'exercice dans le cadre d'une véritable approche intégrée mer et littoral
- Une double approche :
 - Analyser les évolutions de long terme des espaces et des activités
 - Faire un point d'avancement des mesures en faveur de la mer et du littoral

Une présentation qui suit :

- Les grands objectifs fixés par la loi « Littoral » (pas seulement l'urbanisme...)
- Les 6 grands thèmes de la SNML



La démarche de l'élaboration du rapport d'état des lieux « mer et littoral »

- Une production de l'État
 - CEREMA : maître d'oeuvre
 - Observatoire national de la mer et du littoral - ONML
 - administrations centrales de l'ensemble des ministères concernées
- Un comité de pilotage réunit très régulièrement
 - 8 comités de pilotages d'avril 2013 à janvier 2014
- Avant-projet soumis à concertation avec le CNML (février 2014)
 - Un rapport finalisé à la rentrée 2014 sur la base des observations reçues
 - Présentation du rapport final au CNML plénier
 - Disponible pour l'engagement de la rédaction de la SNML
- Un travail qui n'a pas pour ambition d'entrer dans une présentation spatialisée des enjeux : tâche laissée aux « situations de l'existant » des DSF et DSBM

Qu'est-ce qu'un DSF ?

(L219-3 et R219-1-7 du CE)

Outil élaboré par l'Etat (CAF) en concertation avec le CMF-CMU, doté d'une triple portée :

- **Stratégique :**
 - précise et complète pour la façade les orientations de la SNML au regard de ses enjeux propres
 - coordonne les actions concernant la protection et le développement durable de la mer et du littoral
- **Spatiale et temporelle :**
 - délimite certaines zones ayant une vocation particulière et définit des sous-ensembles géographiques comportant des dispositions spécifiques
 - Organise le partage des usages
 - il a vocation à mettre en œuvre la future directive cadre PSM
- **Juridique :**
 - principe d'opposabilité posé par l'article L219-4 du CE
 - objet d'un projet de clarification législative (loi biodiversité)

Aspects spatiaux et temporels

- Le DSF-DSBM peut définir la vocation particulière de zones déterminées et comporter des dispositions spécifiques par sous-ensemble géographique : permet de **travailler à des échelles multiples**
- La mer et le littoral sont des espaces de plus en plus convoités ; leurs activités se multiplient et se diversifient : une mission majeure des DSF-DSBM est de **traiter et prévenir les conflits d'usage**
- **Démarche intégrée terre-mer**, espaces en interaction et caractérisés par une grande complémentarité (fédérer les démarches de GIZC) ; pour autant il faut prendre en compte des différences fondamentales :
 - **Sur la terre** : des usages souvent exclusifs et déjà beaucoup de normes ; centrer la démarche sur :
 - Interactions fonctionnelles terre-mer (érosion, submersion, estuaires, servitudes...)
 - Préservation de l'espace côtier (tiers sauvage, foncier...)
 - Priorité aux activités qui nécessitent la proximité de la mer (ports, énergie, tourisme...) et favoriser des relocalisations rétro-littorales
 - **En mer** : un espace de liberté dont les usages sont essentiellement réversibles
 - Espace à réguler en 3D avec le paramètre essentiel du temps (marées, saisons...)
 - Rares incompatibilités absolues : planification souple adaptée à des usages pluriels
 - Tenir compte des diversités (caps, baies, îles, hauts fonds, grands fonds, routes...)

La démarche d'élaboration du DSF

- S'appuyer sur un diagnostic : la « situation de l'existant » (mi-2014 à mi-2015)
 - Objet d'un travail national préparatoire sur des « lignes directrices »
 - Établi sous le contrôle de la CAF (avec concours CEREMA-ONML)
 - État des lieux concerté dans le cadre du CMF
- Pour la partie stratégique :
 - Approche descriptive combinée avec analyse atouts-faiblesses-opportunités-menaces
- Pour la partie spatiale :
 - Cartographier les usages dans la situation de l'existant
 - Concerner autour des conflits d'usage observés en vue de leur résorption
 - Identifier les usages en émergence ou en évolution
 - Concerner sur les meilleures possibilité d'insertion de ces activités nouvelles
- Arbitrer et rédiger le DSF

FIN

